

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Dimanche 15 juin 2025

En s'inscrivant et en prenant part au triathlon du Lac des Sapins, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et l'accepte. Il s'engage à respecter ce règlement. Chaque athlète est tenu au respect vis à vis des autres athlètes, des arbitres, des bénévoles et des organisateurs.

1 Article 1 – Règlement FFTRI

Les épreuves du Triathlon du Lac des Sapins sont soumises au respect du règlement de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI), consultable sur : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>.

Les concurrents se conforment donc au cahier des charges de la FFTRI et au règlement de l'épreuve 2025. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors de l'épreuve.

Un athlète engagé sur une course de triathlon est considéré en course à partir de la remise du dossard jusqu'à la fin de la remise de prix, il est donc soumis à la réglementation pendant toute cette période. Il veillera en particulier à avoir une attitude toujours courtoise, écologiquement responsable et à ne pas s'échauffer sur les parcours si une course s'y déroule.

2 Article 2 - Conditions d'inscription

Individuels

Les épreuves (DM et DL) sont ouvertes aux licenciés FFTRI compétition 2025.

(Code du sport réglementation sportive FFTRI 2025).

Pour les non licenciés FFTRI :

- Le **DM** est accessible à partir de la catégorie junior (nés en 2007 et avant) avec un Pass Compétition, acheté en ligne au moment de l'inscription
- Le **DL** est accessible à partir de la catégorie junior (nés en 2007 et avant) avec un Pass Compétition acheté en ligne au moment de l'inscription

Pour une épreuve en relais :

Il y a la possibilité de constituer une équipe en relais de type B sur les deux formats de distance, composée de 2 ou 3 concurrents.

- Pour le **DM** : à partir de la catégorie cadet, né en 2009 et avant. Attention les cadets ne pourront faire qu'une discipline.
- Pour le **DL** : à partir de la catégorie junior, né en 2007 et avant.

- **Pour le nageur**, seule la licence FFN Compétition 2025 vous dispense du formulaire info santé ;
- **Pour le cycliste**, seule la licence FFC Compétition 2025 vous dispense du formulaire info santé ;
- **Pour le coureur**, seule la licence FFA Compétition 2025 vous dispense du formulaire info santé ;

3 Article 3 - Obligations médicales

- Pour toute demande/renouvellement de licence ou pour la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.
- Lorsque le demandeur est mineur, l'obtention de la licence ou la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité) sont subordonnées à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.
- Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de la licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.
- Pour les mineurs et les majeurs, pour les disciplines énumérées par décret qui présentent des contraintes particulières, la délivrance ou le renouvellement de la licence ainsi que la participation à des compétitions sont soumis à la production d'un certificat médical complémentaire
- A défaut d'être en conformité avec les points ci-dessus, toute participation aux épreuves est exclue et aucun remboursement ne pourra être exigé. Les athlètes ont l'obligation de participer au briefing avant le départ de la course à proximité du départ natation.

4 Article 4 - Droits d'inscription

Course		Jusqu'au 11 mai 2025	Du 12 au 26 mai 2025	À partir du 27 mai 2025	Pass journée (si non licencié)
INDIVIDUEL	DM	55.00 €	65.00 €	71.00 €	20.00 €
	DL	90.00 €	98.00 €	104.00 €	40.00 €
RELAIS	DM	98.00 €	108.00 €	118.00 €	05.00 € / athlète
	DL	127.00 €	140.00 €	155.00 €	10.00 € / athlète

Non licenciés FFTRI Compétition : Pass Compétition obligatoire (à souscrire et régler au moment de l'inscription en ligne, somme reversée intégralement à la Ligue).

Pour les équipes, chaque équipier ne disposant pas d'une licence FFTRI "compétition" en cours de validité doit faire l'acquisition d'un Pass Compétition (à souscrire et régler au moment de l'inscription en ligne, somme reversée intégralement à la Ligue).

L'inscription est réalisée exclusivement en ligne sur le site www.beaujolaisvert.com – rubrique triathlon, ainsi que le paiement des droits d'inscription. Tout dossier incomplet ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un dossard.

Clôture des inscriptions : dès que le quota par épreuve défini par l'organisation sera atteint.

Les inscriptions sur place le jour de l'épreuve NE SERONT PAS acceptées.

Attention :

- Il est strictement **interdit** pour un concurrent qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour laquelle il est inscrit **dedonner ou revendre son dossard** à une tierce personne.
- En cas de désistement de la part du concurrent, **aucun remboursement** ne sera fait quel qu'en soit le motif. Vous avez la possibilité de prendre **l'option annulation** (coût : environ 10% du prix de votre dossard). Ce qui vous permet un remboursement sans justificatif de votre dossard jusqu'au 15 juin (hors frais). Cette option vous sera proposée en fin de processus d'inscription (aucune possibilité de souscrire après avoir validé votre inscription).

5 Article 5 - Nombre de participants

Le nombre de participants maximum est déterminé par la taille des installations dans le but de garantir des conditions de sécurité maximale.

- Format M :
 - Individuel : 700 participants maximum
 - Relais : 70 équipes maximum
- Format L :
 - Individuel : 250 participants maximum
 - Relais : 30 équipes maximum

6 Article 6 - Equipements de course

Lors du retrait de dossard, l'athlète recevra le matériel de course suivant :

- Bracelet : un bracelet numéroté sera fixé au poignet de chaque triathlète. Il sera exigé pour l'entrée et la sortie de l'aire de transition ;
- Bonnet de bain numéroté ;
- Adhésif de selle pour le vélo avec numéro de dossard ;
- Puce de chronométrage : la puce se fixe à la cheville gauche avant le départ natation. Elle sera restituée dès le franchissement de la ligne d'arrivée ou dans la zone du ravitaillement de fin de course. Elle permet de donner les temps des épreuves détaillées. Pour les équipes, la puce fait office de témoin dans l'aire de transition.

Les dossards seront portés de façon parfaitement visibles sur la partie basse du dos en cyclisme, et sur le devant en course à pied. Ils seront positionnés correctement dès la sortie de l'aire de transition. Ils ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés. Dans le cas où un concurrent franchit la ligne d'arrivée sans dossard, il ne pourra pas être classé.

7 Article 7 - Développement durable

Tout abandon de déchets et emballages divers hors des zones prévues à cet effet, est interdit.

Ce geste ne correspond pas à l'éthique de notre épreuve et démontre un irrespect du travail des bénévoles. Pour nous, une telle attitude devrait entraîner la disqualification pure et simple de son auteur.

Après chaque poste de ravitaillement, vous disposez d'une zone de propreté identifiée sur laquelle vous pouvez abandonner vos déchets et emballages divers. Ces zones sont identifiées par un panneau « début de zone de propreté » et un panneau « fin de zone de propreté ».

Eco-lingette :

L'Organisation fournit aux participants, à la sortie de l'aire de transition au départ de la course à pied, une éco-lingette permanente utilisable pendant toute l'épreuve. L'éco-lingette est hypoallergénique et 100% biodégradable. Aucune autre éco-lingette ne sera fournie pendant les parcours. Les postes d'épongeage délivrant uniquement de l'eau., ainsi, il est de la responsabilité de chaque participant de veiller à conserver son éco-lingette pendant l'épreuve.

8 Article 8 - Epreuve de natation : température de l'eau

L'épreuve de natation se déroule en lac. Pour le parcours M, une boucle de 1 500 mètres à effectuer tandis que pour le parcours L, 2 boucles de 1500 mètres à effectuer, soit une distance de 3 000 mètres.

Les athlètes doivent porter le bonnet de bain numéroté, fourni par l'organisateur. Le port de la combinaison néoprène est :

- **obligatoire** lorsque la température de l'eau est inférieure à 16°C ;
- **autorisé** (facultatif) lorsque la température de l'eau est comprise entre 16°C et 24.50°C ;
- **interdite** si la température est supérieure à 24.50°C.

9 Article 9 - No drafting, No assistance

Le triathlon est un sport individuel où les efforts consentis à l'entraînement doivent aboutir en compétition sur un résultat personnel.

No drafting, No assistance !

Soyez forts et sport dans l'effort, acceptez les règles, votre performance n'en sera que plus belle.

Par exception, un concurrent peut pénétrer dans la zone d'aspiration derrière ou à côté pour effectuer un dépassement. Dans cette situation, le concurrent dispose de 25 secondes au maximum pour effectuer sa manœuvre de dépassement.

C'est la règle du carton bleu qui s'applique sur la partie cycliste avec une zone de pénalité, avant l'entrée AT2 : 2 minutes pour le M et 5 minutes pour le L.

10 Article 10 - Assistance médicale

L'assistance médicale à toute autorité pour arrêter durant l'épreuve les concurrents présentant des symptômes indiquant un risque pour leur santé.

Le concurrent pourra reprendre la course uniquement après un avis médical favorable.

11 Article 11 - Modifications d'épreuves – Annulation

L'organisation se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure (annulation ou interruption définitive), pour des raisons de santé publique ou pour cause d'intempéries. En particulier, en cas d'intempéries incompatibles avec la pratique du triathlon ou décision des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons sanitaires, de sécurité ou de préservation de l'ordre public).

Dans ce cas, le remboursement des concurrents aura lieu à hauteur de 100 % du montant net de l'inscription (hors frais d'inscription)

12 Article 12 - Récompenses et remise des prix

Chaque inscrit se verra offrir le cadeau souvenir de l'épreuve.

Les athlètes seront également récompensés par rapport à leur classement.

Pour les podiums, en fidélité à l'esprit de l'organisation depuis 1997, pas de grille financière mais des lots et cadeaux à hauteur de la générosité de nos partenaires.

Attention, par respect pour nos partenaires, l'absence du concurrent concerné par le podium lors de la remise des prix, entraîne la perte pure et définitive de sa dotation.

Voici la liste des récompenses individuelles et par équipe.

Podium femmes	Podium hommes
3 premières scratches	3 premiers scratches
3 premières masters (toutes catégories confondues)	3 premiers masters (toutes catégories confondues)
3 premières séniors (toutes catégories confondues)	3 premiers séniors (toutes catégories confondues)
3 premières juniors	3 premiers juniors

13 Article 13 - Droit à l'image

La participation au triathlon pour chaque athlète constitue une autorisation tacite de diffusion d'images fixes ou animées. Dans le cas où un participant ne souhaiterait pas voir son image utilisée, il doit se manifester auprès de l'organisateur.

14 Article 14 – Assurances

L'organisation s'engage à être dûment couverte par une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les athlètes licenciés à la journée et les licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance de la FFTRI.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du règlement de l'épreuve, du règlement de la FFTRI, du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.

L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

15 Article 15 – Fiche pratique horaire 14 et 15 juin 2025

Samedi 14 juin 2025

Ouverture du village Triathlon	De 15h00 à 18h30
Retrait des dossards DM & DL	De 15h30 à 18h30
Ouverture aire de transition, contrôle, dépôt des vélos jusqu'à 18h30 Fermeture à 19h00	De 15h30 à 19h00
Briefing des courses au niveau du podium dans le village	19h00
Pasta party uniquement sur réservation à l'Auberge de la Voisinée (côté digue du lac)	De 19h30 à 21h30

Dimanche 15 juin 2025

	DM	DL
Ouverture du village Triathlon	De 07h00 à 18h00	
Retrait des dossards DM & DL	De 06h30 à 08h00	
Ouverture de l'aire de transition : dernière admission 8h30 Fermeture de l'aire de transition : 8h45	06h30	
Accès à la zone d'échauffement NATATION	08h00	
Ouverture des accès aux sas de départ	08h45 09h00	09h00 09h15
Briefing d'avant course	09h00	09h15
Mise en place sur la ligne de Départ	09h10	09h25
Départ de la course	09h15	09h30
Sortie du premier en Natation	09h38	10h12
Heure limite Natation	10h12	11h03
Départ du premier Vélo	09h43	10h16
Heure limite sortie du dernier Vélo	10h20	11h10
Arrivée du premier Vélo	11h10	13h15
Heure limite Vélo	13h20	15h50
Départ du premier coureur à pied	11h12	13h17
Heure limite départ du dernier coureur à pied	13h30	16h00
Arrivée du premier concurrent	11h45	14h30
Arrivée de la première concurrente	12h25	15h20
Arrivée du dernier concurrent	15h20	18h30 *
Protocole de remise des prix	15h00	16h00
Heure d'accès à l'aire de transition pour retirer son matériel	13h20	16h00
Heure limite course à pied	15h20	18h30*
Restitution de la puce dans l'aire de fin de course	à partir de 12h00	
<i>* Aucun départ en course à pied pour la deuxième boucle après 17h30</i>		